

# PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2024 A 18 HEURES 00

## ORDRE DU JOUR

### OUVERTURE DE SEANCE :

- Installation de Monsieur Thierry COSS
- Approbation du PV du 18 décembre 2023

### AFFAIRES GENERALES :

- Compte rendu des décisions prises par le Président en vertu de ses délégations de signature
- Désignation des représentants aux instances extérieures
- Signature du contrat de ville « Quartiers 2030 »

### AFFAIRES FINANCIERES :

- Règlement budgétaire et financier
- Rapport d'orientation budgétaire 2024
- Autorisation préalable au vote du budget de régler les dépenses d'investissement – Budget Principal
- Vote d'une subvention à l'association Les Lutins du Parc
- Vote des tarifs pour le transport scolaire 2024
- Vote des tarifs du SPANC
- Transfert de la compétence participation au financement du contingent incendie à la CDC du Perche à compter de 2024

### JEUNESSE :

- Convention d'utilisation d'équipements sportifs de la ville par le CDC du Perche et fixation du tarif d'utilisation

### TOURISME :

- Participation au financement de la nouvelle version Rando-perche.fr

### ENVIRONNEMENT :

- Modification des statuts du Syndicat du Bassin de la Sarthe

- Désignation des représentants au Syndicat du Bassin de la Sarthe

### **URBANISME :**

- ZA la Messesselle – ASL du Centre Industriel de la Messesselle : rétrocession à la CDC du Perche de la voirie commune

### **ECONOMIE :**

- Vente d'une parcelle ZA Authon-du-Perche

### **RESSOURCES HUMAINES :**

- Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat

- Mandatement du CDG28 pour négocier un contrat groupe d'assurance statuaire ouvert à l'adhésion facultative auprès d'un assureur agréé

- Création d'un poste d'agent de restauration à TNC 3h50 annualisées - ALSH ADP

- Autorisation de signature du renouvellement de la convention de mise à disposition individuelle du Manager de Cce entre l'OTC et la CDC - 2024-2025

Date de convocation : le 22 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS : 27** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Thierry COSSE, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Philippe PEILLON, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Josiane SEIGNEUR, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés : 1** – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

**Absents : 9** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Rudy BUARD, Bertrand DE MONICAULT, Claude EPINETTE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Michel THIBAUT,

**Pouvoirs : 9** – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Eric GIRONDEAU, Marc PETAGNA à Alain VILLETTE, Philippe RUHLMANN à Harold HUWART, Alain VERGNOL à Jannick RIBAUT,

**Secrétaire de séance : Pierre FERRE**

Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-5 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil communautaire.

Monsieur Pierre FERRE est désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

Monsieur le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

### **INSTALLATION DE MONSIEUR THIERRY COSSE**

A la suite de la démission de Monsieur Amadys CASTANIER, du refus de siéger de Madame Bouchra CHOUKRI, Monsieur Thierry COSSE est devenu conseiller municipal.

Il convient de prendre acte de l'installation Monsieur Thierry COSSE au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Perche.

Le Conseil Communautaire prend acte

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2023**

Vote favorable à l'unanimité.

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE SES DELEGATIONS**

Monsieur Le président rend compte pour la parfaite information des élus des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant en application de la délibération du 9 juillet 2020 et du 4 octobre 2021.

- **Décision n°D2024/001** : Signature d'un avenant avec Madame CAPLAIN de la Maison de Santé de Nogent-le-Rotrou pour le partage de son bureau avec Monsieur HAMELIN, psychologue pour enfant.
- **Décision n°D2024/002** : Signature d'un contrat de bail avec Monsieur HAMELIN (psychologue pour enfant) de la Maison de Santé de Nogent-le-Rotrou pour le partage du bureau de Madame CAPLAIN afin d'y faire travailler une journée par semaine.
- **Décision n°D2024/003** : Signature du contrat d'assurance, après mise en concurrence simplifiée « Dommages aux biens » auprès de MMA pour un montant de 63 515.86 TTC ; durée année 2024.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette communication.

### **DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX INSTANCES EXTERIEURES.**

Suite à la démission de Madame AGESNE Sabine et Monsieur CASTANIER Amadys,

il convient de désigner de nouveaux représentants de la Communauté de Communes du Perche au sein des instances extérieures (syndicats, établissements publics, associations).

Organisme	Conseiller sortant	Conseiller proposé
PNR – Conseil Syndical	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AGESNE Sabine (suppléante)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COSSE Thierry (suppléant)</li> </ul>
PNR – Conseil Syndical	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CASTANIER Amadys (suppléant)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COSSE Thierry (suppléant)</li> </ul>
PNR – Projet alimentaire de territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AGESNE Sabine (suppléante)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CRABBE Jérémie (suppléant)</li> </ul>
MILOS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AGESNE Sabine (suppléante)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CATESSON Catherine (suppléante)</li> </ul>

Vote favorable à l'unanimité.

### **CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIER 2030**

Vote favorable à l'unanimité

### **REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

Vote favorable à l'unanimité

### **ARRIVEES DE MONSIEUR BASSOULET ET MONSIEUR MORAND**

**ETAIENT PRESENTS : 29** – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Thierry COSSE, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Josiane SEIGNEUR, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés : 1** – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

**Absents : 7** – Marc AUBRY, Rudy BUARD, Bertrand DE MONICAULT, Claude EPINETTE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Angélique PAILLARD, Michel THIBAUT,

**Pouvoirs : 9** –Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à

Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Eric GIRONDEAU, Marc PETAGNA à Alain VILLETTE, Philippe RUHLMANN à Harold HUWART, Alain VERGNOL à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

Interventions de Mme RIGOT et Mr HUWART

Vote favorable à l'unanimité sur le fait que le débat a eu lieu.

### **DEPART DE MADAME ESTELLE DUEZ**

ETAIENT PRESENTS : 28 – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Thierry COSSE, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Josiane SEIGNEUR, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 9 – Marc AUBRY, Rudy BUARD, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Angélique PAILLARD, Michel THIBAUT,

Pouvoirs : 8 –Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN, Gérard DEVOIR à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Eric GIRONDEAU, Marc PETAGNA à Alain VILLETTE, Philippe RUHLMANN à Harold HUWART, Alain VERGNOL à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

### **AUTORISATION PREALABLE AU VOTE DU BUDGET DE REGLER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Si l'article L1612-1 du CGCT autorise Monsieur le Président, dans le cas où le budget primitif n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier, à mettre en recouvrement les recettes et de régler les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, il doit en revanche, pour les dépenses

d'investissement, être autorisé par le conseil à les engager dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Président sollicite ses collègues pour engager les dépenses d'investissement suivantes :

- Article 2138 : 1 649.41 € HT soit 1 979.29 € TTC pour GRASTEAU (Création prises informatique et téléphonique dans les modulaires) pour les travaux de la Climatisation de la Maison de santé de Nogent-le-Rotrou
- Article 2188 : 2 997.60 € HT soit 3 597.12 € TTC pour Héaux solutions (Licences offices)
- Article 2151 : 646.06 € HT soit 775.27 € TTC pour PIGEON TP (révision des prix définitives sur factures pour améliorer l'entrée de la centrale photovoltaïque)
- Article 2135 : 361.08 € HT soit 433.30 € TTC pour QUALICONSULT (rapport finale CT pour les Brise Soleil MSP NLR)
- Article 2188 : 2 251.60 € HT soit 2 701.92 € TTC pour la fourniture et la pose d'un interphone à la Maison de Santé de Nogent-le-Rotrou en remplacement de l'appareil hors-service.
- Article 21351 : 1 725.58 € HT soit 2 070.70 € TTC pour CLIM MA pour la fourniture et pose du 1<sup>er</sup> moteur de la VMC au Pôle Enfance Jeunesse
- Article 21351 : 1 721.83 € HT soit 2 066.20 € TTC pour CLIM MA pour la fourniture et pose du 2<sup>ème</sup> moteur de la VMC au Pôle Enfance Jeunesse

Vote favorable à l'unanimité

### **VOTE D'UNE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION**

Monsieur le Président propose d'attribuer une subvention pour 2024 à l'association Les Lutins du Parc (accueil de loisirs sur Beaumont les Autels) :  
6 000 €.

M MELLINGER ne prend pas part au vote.

Vote favorable à l'unanimité.

### **VOTE DES TARIFS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE 2024/2025**

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants pour la période scolaire 2024/2025 :

Pour information les tarifs fixés par la Région pour les familles sont les suivants :

- Transport vers le collège d'Authon du Perche : 25€ de frais de dossier /élève dans la limite de 50€/famille
- Transport maternelle et primaire vers les écoles de la CdC : 25€ de frais de dossier /élève dans la limite de 50€/famille
- Inscription hors délais : majoration de 15€/élève.
- Duplicata de la carte de transport en cas de perte ou de vol : 15€/élève

Monsieur le Président propose les tarifs suivants pour l'année scolaire 2024/2025 :

Communes non-membres de la CdC qui bénéficient d'une prestation de service de la CdC pour le transport vers le collège d'Authon du Perche (La Bazoches Gouet, Moulhard, Chapelle Guillaume) :

- Coût de transport : 142€/élève pour l'année 2024 (140 € en 2023)
- Frais de gestion administrative : 0,68€/habitant pour l'année 2024 (0,66€ en 2023).

### SITS :

La Communauté de Communes du Perche assure des prestations de transport scolaire pour le Syndicat Intercommunal de Transport des élèves du Secondaire vers les établissements de Nogent le Rotrou (SITS).

**Il est proposé de fixer le tarif 2024 à 2,17€/km (2.15 €/km en 2023).**

Vote favorable à l'unanimité

### VOTE DES TARIFS DU SPANC

Il Pour faire suite aux augmentations de prix concernant les diagnostics vente et contrôles de bon fonctionnement d'Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC), il est proposé de faire évoluer les tarifs aux usagers comme suit, à compter de la date à laquelle cette délibération sera rendue exécutoire en 2024 :

	Prestataire	Tarif usager /HT	Tarif usager /TTC	Pour mémoire Tarif usager 2023/TTC
Contrôle de bon fonctionnement				
Diagnostic initial ou contrôle périodique	ELI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Contre visite avec passage caméra	ELI	77,27 €	85,00 €	85,00 €
Diagnostic immobilier (vente) :				
Diagnostic - sans passage caméra 1er Immeuble	ELI	182,82 €	200,00 €	125,00 €
Diagnostic - avec passage caméra 1er Immeuble	ELI	222,73 €	245,00 €	169,00 €
Immeubles suivants générant des eaux usées domestiques sur la même propriété (forfait global)	ELI	122,73 €	125,00 €	85,00 €
Contre visite avec passage caméra	ELI	122,73 €	125,00 €	85,00 €
Permis de Construire	ELI	90,91 €	100,00 €	100,00 €
Certificat Urbanisme - Permis Aménager - Déclaration Préalable de travaux	ELI	45,45 €	50,00 €	50,00 €
Vidange :				
Vidange groupée d'une fosse septique, traitement et dépotage (jusqu'à 3m3)	Valmat	185,00 €	203,50 €	203.50 €
Vidange d'un bac à graisse seul, transport et dépotage	Valmat	115,50 €	127,05 €	127,50 €
Supplément au-delà de 3m3 (par m3 supplémentaire)	Valmat	33,00 €	36,30 €	36,30 €
Supplément pour une longueur de tuyau d'aspiration	Valmat	25,00 €	27,50 €	27,50 €

> 30ml (forfait)				
Supplément pour une intervention en urgence (sous 24H)	Valmat	88,00 €	96,80 €	96,80 €
Déplacement sans intervention (absence au RDV ou présence de matières interdites dans l'ouvrage)	Valmat	88,00 €	96,80 €	96,80 €

Les diagnostics initiaux et les contrôles de bon fonctionnement sont financés par la redevance annuelle de 32€.

Interventions de Mr MORAND et Mr HUWART

Vote favorable à l'unanimité

### **TRANSFERT DE LA COMPETENCE « FINANCEMENT DU CONTINGENT INCENDIE » A LA CDC DU PERCHE A COMPTER DE 2024**

Vote favorable à l'unanimité

### **AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE ET FIXATION DU TARIF D'UTILISATION**

Considérant la demande du Service enfance-jeunesse de la CdC du Perche de pouvoir utiliser les équipements sportifs de la ville de Nogent-le-Rotrou.

Monsieur le Président demande l'autorisation à ses collègues de signer une convention d'utilisation d'équipements sportifs avec la commune de Nogent-le-Rotrou pour un coût horaire du gymnase à appliquer à compter de l'année 2024 de 12 €.

Vote favorable à l'unanimité

### **PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA NOUVELLE VERSION DE RANDO-PERCHE**

Le Parc Naturel Régional du Perche a mis en ligne le 12 février 2024 la nouvelle version de Rando-perche.fr permettant ainsi d'offrir :

- une interface cartographique plus fonctionnelle, basée sur des nouvelles technologies plus performantes,
- un meilleur référencement, pour encore plus de visibilité,
- la possibilité, pour chaque Office de Tourisme, d'intégrer sur son propre site l'interface de Geotrek,
- une nouvelle version mobile compatible avec tous les smartphones.

Le Parc Naturel du Perche demande une participation au financement de la nouvelle version de Rando-perche.fr à toutes les Communauté de Communes à hauteur de 543.60 €

Vote favorable à l'unanimité

### **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE**



Vote favorable à l'unanimité.

### **DESIGNATION DE REPRESENTANT AU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE SUITE MODIFICATION DES STATUTS**

Ci-dessous les représentants de la Communauté de Communes du Perche avant modification des Statuts du SBS :

	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE - conseil syndical	RUHLMANN	Philippe	ARCISSES	CHEVEE	Jean-Claude	CHAMPROND EN PERCHET
SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE - conseil syndical	DEVOIR	Gérard	NOGENT LE ROTROU	DORDOIGNE	Jean - Claude	NOGENT LE ROTROU

Suite à la modification des statuts du Syndicat du Bassin de la Sarthe, le nombre de membres du comité syndical passe de 46 à 38 membres.

La Communauté de Communes du Perche aura désormais un seul représentant.

Il convient de désigner un titulaire et son suppléant représentant la Communauté de Communes du Perche au sein du comité syndical du SBS

Il est proposé ce qui suit :

	TITULAIRE			SUPPLEANT		
SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE - conseil syndical	RUHLMANN	Philippe	ARCISSES	DEVOIR	Gérard	NOGENT LE ROTROU

Vote favorable à l'unanimité.

### **ZA LA MESSESELLE - ASL DU CENTRE INDUSTRIEL DE LA MESSESELLE : RETROCESSION A LA CDC LA VOIRIE COMMUNE**

Vote favorable à l'unanimité

### **VENTE D'UNE PARCELLE ZA AUTHON DU PERCHE**

Monsieur et Madame LESAGE Pascal agriculteurs à Soizé commune d'Authon-du-Perche, Messieurs VAISSIER Maxime et DOBOSZ Guillaume, co-gérant de la société de conseil Etude Patrimoniale, souhaitent acquérir, sur la zone d'activité de Fresneau à Authon-du-Perche, la parcelle cadastrée ZN n°194 d'une superficie de 4 110m<sup>2</sup>, en vue d'implanter un nouveau bâtiment destiné à la location pour les artisans et un bâtiment de stockage, afin de répondre à un projet de développement économique du secteur.

Le prix de vente proposé est de 14 385,00 HT.

Vote favorable à l'unanimité

**PRIME EXCEPTIONNELLE DU POUVOIR D'ACHAT**

Vote favorable à l'unanimité

**MANDATEMENT DU CDG 28 POUR NEGOCIER UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE OUVERT A L'ADHESION FACULTATIVE AUPRES D'UN ASSUREUR AGREE**

Vote favorable à l'unanimité

**CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE RESTAURATION A TNC 3h50 ANNUALISEES – ALSH ADP**

Vote favorable à l'unanimité

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE DU MANAGER DU COMMERCE ENTRE L'OTC ET LA CDC 2024**

Vote favorable à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance



Pierre FERRE

Le Président



Harold HUWART